



MUNICIPALITÉ  
DE  
**VALEYRES-SOUS-RANCES**

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 28 mai 2018

Au Conseil général  
de et à  
1358 Valeyres-sous-Rances

**Préavis no 13/18 : Demande de crédit complémentaire au budget 2018 pour la réfection de la Route de la Chapelle, secteur aval**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

**I. But**

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de Fr. 252'000.00 pour financer les travaux de réfection de la route de la Chapelle, secteur aval.

**II. Préambule**

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil général de Valeyres-sous-Rances d'entreprendre les travaux de réfection de la chaussée, car celle-ci, à plusieurs endroits, montre des signes de cassure, d'affaissement, divers trous et des infiltrations d'eau.

**III. Description des travaux**

- Changement de la bande de roulement.
- Pose de pavés de bordure stabilisés.
- Pose d'un tube en attente de l'éclairage.
- Pose de grilles supplémentaires.

**IV. Conséquences financières**

• Travaux de génie civil	Fr. 170'000.00
• Bureau technique	Fr. 32'000.00
• Travaux géométriques et cadastre souterrain	Fr. 8'000.00
• TVA	Fr. 16'200.00
• Imprévus env. 7 %	Fr. 16'000.00
• Divers (publications, assurances, maître d'œuvre)	Fr. 9'800.00
<b>TOTAL</b>	<b>Fr. 252'000.00</b>

## V. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. La charge sera entièrement imputée au compte de fonctionnement n° 430.314.02 « entretien et réfection des routes ».

Cette dépense sera compensée par un prélèvement sur fond de réserve n° 2820.17 « travaux futurs ».

## VI. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis no 13/18 : demande de crédit complémentaire au budget 2018 pour la réfection de la Route de la Chapelle, secteur aval ;
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de ce projet ;
- considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection de la Route de la Chapelle
2. un crédit de Fr. 252'000.00 lui est accordé à cet effet ;
3. cette dépense sera financée par prélèvement sur la trésorerie courante ;
4. cette charge sera imputée au compte de fonctionnement n° 430.314.02 « entretien et rénovation des routes » ;
5. La Municipalité est autorisée à compenser cette dépense par un prélèvement sur fond de réserve n° 2820.17 « travaux futurs »

### DECHARGE

les commissions ad hoc de leur mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



Y. Vaudroz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 mai 2018

*Municipal responsable : M. Christian Kaenel*